



*DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE
À l'occasion de la troisième réunion du Conseil
National du Crédit et de l'Épargne
-Rabat, le 28 juillet 2009 -*

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve au sein du Conseil National du Crédit et de l'Épargne qui tient aujourd'hui sa 3^{ème} rencontre et qui, je l'espère continuera à être un espace privilégié de débat et de concertation sur toutes les questions touchant le secteur financier et le développement économique de notre pays.

Cette réunion revêt, pour nous tous, une importance particulière puisqu'elle intervient dans un contexte mondial marqué par la crise économique et financière internationale et par la recherche de solutions appropriées pour en atténuer les répercussions.

Avant de faire le point sur l'évolution de la situation économique et financière et d'examiner les prochaines étapes de la réforme du secteur financier, je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à ceux qui assistent pour la première fois aux travaux de cette instance : Mr Anas ALAMI Directeur Général de la CDG, M. Hassan BOULAKNADAL, Directeur général du CDVM, M. Karim HAJJI, Directeur Général de la Bourse de Casablanca, M. Mohamed HORANI, Président de la CGEM et M. Tariq SIJILMASSI, en tant que Président de la FNAM et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles missions.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, depuis notre dernière rencontre en juillet 2008, le contexte économique mondial a considérablement changé. En effet, et alors que nous faisons face à une flambée exceptionnelle des prix des matières premières et au regain des tensions inflationnistes, l'économie mondiale a, en l'espace de quelques mois, basculé dans une crise financière et économique d'une ampleur inégalée depuis la seconde guerre mondiale.

Ainsi en deux trimestres seulement la croissance dans le monde a enregistré des reculs importants et ce n'est que récemment, que l'on commence à prévoir une stabilisation pour le second semestre de cette année et une reprise graduelle à partir de 2010. Le PIB mondial devrait donc reculer de 1,4 % en 2009 avant d'enregistrer une croissance de 2,5 % en 2010.

Ces évolutions varient toutefois d'une région à l'autre :

Aux États-Unis, l'activité économique devrait accuser un repli de 2,6 % en 2009 avant d'amorcer une légère reprise de 0,8 % en 2010.

Au Japon, où la croissance était devenue négative dès 2008, l'activité économique devrait connaître un recul de 6% en 2009 avant de renouer avec la croissance en 2010 à un rythme de 1,7%.

Dans les pays de la zone Euro, la reprise de l'investissement et la consommation sera plus lente en raison de la forte dépendance de l'économie à l'égard du secteur bancaire. De ce fait, l'activité reculerait de 4,8 % en 2009 et de 0,5 % en 2010.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité ralentirait en 2009 à 1,5%, avant d'entamer une reprise de 4,7% en 2010. Au sein de ce groupe, seuls les pays asiatiques connaîtraient des taux de croissance plus élevés soit 5,5 % en 2009 et 7 % en 2010.

En conséquence, le commerce mondial, qui a par ailleurs pâti du durcissement des conditions de financement, devrait connaître un recul de 12,2 % en 2009 avant d'enregistrer une légère croissance de 1% en 2010.

Mesdames et Messieurs,

A l'instar des pays émergents, la crise internationale a affecté notre économie, à travers les canaux indirects que sont la demande étrangère, les transferts des MRE et les flux des capitaux étrangers.

Néanmoins, et grâce aux réformes structurelles menées par notre pays, l'économie marocaine a fait preuve d'une résilience remarquable face aux évolutions de la conjoncture internationale.

C'est ainsi qu'en 2008, notre PIB a réalisé un taux de croissance de 5,6 % au lieu de 2,7 % en 2007.

Cette performance a été obtenue grâce au dynamisme de la demande intérieure en liaison avec l'augmentation de la consommation finale de 8,3 % et de l'investissement qui a progressé de 14,3%. Elle s'est également accompagnée de la poursuite de la consolidation de notre cadre macro-économique, avec notamment :

- ù la réalisation, pour la seconde année consécutive d'un excédent budgétaire de 0,4% du PIB suite au renforcement substantiel des recettes fiscales, et ce, malgré la progression sans précédent des dépenses de compensation ;

- ù la baisse de l'endettement du Trésor qui a été ramené à 47,3 % du PIB contre 53,5 % en 2007 ;

- ù et la maîtrise du taux d'inflation à 3,9% à fin 2008 pendant que les pays émergents, tributaires comme nous des importations d'énergie, ont affiché des taux d'inflation à deux chiffres.

Néanmoins nos échanges extérieurs ont subi successivement l'effet de la hausse internationale des cours des matières premières au 1^{er} semestre 2008 et du recul de l'activité économique dans la zone Euro au second semestre.

Ainsi et, après avoir été excédentaire pendant sept années consécutives, le compte courant de la balance des paiements s'est soldé par un déficit de 5,2% du PIB, sous l'effet d'une aggravation du déficit commercial et du recul des transferts des MRE et des recettes touristiques.

Pour l'année en cours, notre pays devrait réaliser une croissance comprise entre 5 et 5,7 %, grâce à la réalisation d'une campagne agricole exceptionnelle qui devrait induire une croissance du secteur agricole de près de 25 %, d'une part, et à la poursuite de la progression de la demande intérieure, d'autre part. La croissance des secteurs non agricoles devrait néanmoins ralentir à près de 3% en 2009, soit un niveau en deçà de leur croissance potentielle qui se situe autour de 6%.

En matière de finances publiques, les résultats de l'exécution au terme du 1er semestre de la loi de finances 2009 sont favorables. En effet, les réalisations en terme de recettes fiscales, bien qu'en baisse comparativement à l'année passée, s'inscrivent globalement en ligne avec les prévisions initiales. Il en est de même de l'exécution des dépenses caractérisée à la fois par une contraction des charges de la compensation suite à la baisse des cours des matières premières et par l'amélioration du rythme d'exécution des dépenses d'investissement. Suite à ces évolutions, les prévisions pour l'exercice en cours tablent sur un déficit proche de 2,5 % du PIB contre une prévision initiale de 2,9 %.

Nos relations avec l'étranger ont, par contre, continué à se dégrader au terme du premier semestre de cette année, du fait du recul de la demande étrangère adressée à notre pays et de la contraction des flux de capitaux. Ainsi, nos exportations, hors phosphate et dérivés, ont accusé

une baisse de 21 %. Pour leur part, les importations, subissant l'effet de la décélération des cours des produits de base et du recul de l'activité des secteurs exportateurs, ont enregistré un repli de 20%.

Parallèlement, les recettes du tourisme et les transferts des MRE ont poursuivi leur recul avec des rythmes de 14,5% et 12,8% respectivement.

Mesdames et Messieurs

Si la crise financière et économique actuelle est d'une sévérité sans précédent, la réaction face à cette crise s'est également caractérisée par une rapidité et une ampleur exceptionnelle. En effet, les gouvernements et les banques centrales des pays développés ont, dès le déclenchement de la crise, conduit d'une manière concertée des politiques macro-économiques et financières visant à soutenir le système financier et à stimuler la demande globale.

Grâce à la marge confortable permise par les progrès accomplis en matière de consolidation macro-économique, notre pays a été proactif à ce changement de contexte avec la définition, déjà au niveau de la loi de finances 2009, de mesures volontaristes visant le soutien de la demande intérieure et la diversification des sources de la croissance.

Par ailleurs, et dès l'apparition des premiers signes de ralentissement de l'activité, le Gouvernement a mis en place un Comité de veille stratégique qui réunit l'ensemble des départements en charge des secteurs concernés, Mr le Gouverneur de BAM, le Président Directeur Général de l'OCP ainsi que la CGEM et le GPBM.

Ce comité, dont la démarche repose sur un partenariat entre le public et le privé, a pour mission de suivre les développements de la crise, ses impacts sur l'économie nationale et de proposer au Gouvernement les mesures de soutien appropriées aux secteurs affectés par la crise.

Depuis sa création en février 2009, les travaux de ce comité ont connu des progrès importants grâce à la contribution capitale de ses membres. Ces travaux ont abouti jusqu'à présent à la mise en place de plusieurs plans de soutien en faveur des secteurs textile, automobile, électronique, touristique ainsi que des transferts des MRE. Ces plans visent à sauvegarder notre potentiel productif, à aider les entreprises marocaines à maintenir leurs parts de marché, à préserver nos réserves de change et à sauvegarder l'emploi.

A cette occasion, je tiens à rendre hommage aux banques pour l'esprit constructif dont elles ont fait preuve et pour les efforts qu'elles ont consentis pour la mise en œuvre des plans de soutien.

Mesdames et Messieurs,

L'impact des retombées de la crise économique mondiale sur notre économie, malgré un début d'atténuation enregistré dernièrement, se prolongera encore sur les mois à venir.

Par conséquent, et si ces prémisses de reprise nous confortent dans la pertinence de notre approche et dans l'efficacité de notre réactivité, nous devons continuer à faire preuve de vigilance et de mobilisation accrue.

Il nous appartient en particulier de redoubler d'efforts pour maintenir cette dynamique. Plus que jamais - pouvoirs publics, opérateurs économiques et acteurs financiers - doivent continuer à oeuvrer ensemble pour relever ce défi collectif et tracer la voie pour une croissance forte et durable de notre économie.

De toute évidence, la sortie de la crise et le retour à un sentier de croissance durable requièrent, au-delà de ces réponses conjoncturelles, des réformes structurelles afin de remédier aux faiblesses structurelles de notre économie et de lui permettre d'être au rendez-vous des mutations que ne manquera pas de connaître l'économie mondiale.

En effet, la résilience dont nous avons fait preuve jusqu'à présent ne doit pas nous voiler les fragilités structurelles de nos comptes extérieurs et surtout la faiblesse de notre offre exportable et l'insuffisance de notre compétitivité.

Il nous appartient donc de relever ce défi en évoluant vers une spécialisation accrue dans les produits à fort contenu technologique et à haute valeur ajoutée.

Pour cela nous devons intensifier le rythme de mise en œuvre des stratégies sectorielles tout en veillant à y intégrer les mutations en cours dans le système productif mondial.

Nous devons également accroître la productivité globale de nos facteurs de production .Dans ce sens, l'accélération des réformes de l'enseignement, de la justice et de l'environnement des affaires, constituent un passage incontournable si l'on veut hisser notre économie à une place de choix dans le commerce mondial.

Mesdames et Messieurs,

Le bon fonctionnement du secteur financier et sa stabilité à long terme constituent l'un des piliers fondamentaux de l'action publique pour préparer l'avenir et renforcer le dynamisme de notre économie.

Le secteur financier a considérablement contribué aux performances de notre pays ces dernières années, d'abord en tant qu'agent économique dont la valeur ajoutée ne cesse de croître, et ensuite en tant qu'accompagnateur de l'élan de la consommation et de l'investissement.

Sa résistance face à la crise actuelle et les coûts épargnés pour la collectivité confirment la pertinence des choix opérés et nous incitent à persévérer dans le processus de convergence aux normes internationales du cadre légal, institutionnel et réglementaire régissant ce secteur.

Aussi et depuis notre dernière rencontre des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers structurants notamment ceux visant à consolider la supervision, à favoriser le développement du marché des capitaux et à promouvoir le développement de la bancarisation.

Permettez-moi de vous faire part de l'état d'avancement de ces chantiers avant d'aborder avec vous les nouveaux projets de réforme que nous comptons mettre en œuvre.

Pour ce qui concerne tout d'abord le renforcement de la supervision, un projet de loi conférant au CDVM une complète autonomie en conformité avec les principes de l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV) a été finalisé par les services de mon Département après une large concertation avec l'ensemble des parties concernées.

Ce projet de loi, qui vient d'être mis dans les circuits d'adoption, prévoit (1) la transformation du statut du CDVM d'établissement public à celui d'une personne morale publique, (2) le renforcement de la collégialité de son conseil d'administration et (3) la constitution d'un organe de sanction indépendant.

Dans le même sens, un projet de loi portant création d'une autorité indépendante de supervision du secteur des assurances et de la prévoyance sociale, a été finalisé et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement.

Ce projet de loi prévoit de doter cette autorité du statut de personne morale publique présidée par une personnalité indépendante et comportant une commission de discipline.

Ces changements fondamentaux au niveau de la supervision constituent les gages d'un contrôle plus efficace et surtout le prélude d'une meilleure coordination entre les différentes autorités de régulation.

Concernant le chantier relatif au développement du marché des capitaux, je souhaite vous annoncer l'adoption du projet de loi relatif au marché à terme d'instruments financiers par le Conseil du Gouvernement lors de sa réunion du 9 juillet 2009.

De même, et en vue de favoriser l'amélioration de la gouvernance de la Bourse des Valeurs de Casablanca, il a été procédé à la transformation statutaire de la société gestionnaire qui devient ainsi une société à conseil d'administration et Direction générale. Nous avons jugé cette forme de gouvernance appropriée à un recentrage des responsabilités et au renforcement des synergies au sein de cette institution.

Notre action s'est également étendue au secteur de l'assurance dont la vocation essentielle est la sécurisation de l'économie et la protection des populations. Ce secteur qui continue à jouer un rôle fondamental en tant qu'investisseur institutionnel, dispose de marges de progression importantes qu'il convient d'exploiter.

C'est ainsi que nous avons engagé avec les professionnels du secteur une étude stratégique visant à définir un contrat programme qui permettra au secteur d'assumer pleinement son rôle économique et social dans le développement du Royaume. Les premières conclusions de cette étude stratégique ont été présentées au comité de pilotage et le contrat programme devra être finalisé dans les semaines à venir.

Mesdames et Messieurs,

Parallèlement à ces réformes, nous avons poursuivi la mise en place des mécanismes de financement spécifiques pour l'amélioration de l'accès au financement des agents économiques. Ainsi, il a été procédé au parachèvement de la réforme du système national de garantie et à l'adoption d'un plan de développement de la Caisse Centrale de Garantie pour la période 2009-2012. Ce plan inclut la mise en place d'une nouvelle gamme de produits déclinée en fonction des besoins et du cycle de vie de l'entreprise.

De même, nous avons mis en place plusieurs instruments de garantie et/ou de cofinancement en vue d'accompagner les programmes de développement sectoriel tels que ceux de l'enseignement et de la formation privés, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du développement agricole régional et de la pêche.

Nous avons, enfin, mis en place un Fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » ouvert aux classes moyennes et aux MRE leur permettant d'accéder au financement pour acquérir ou construire des logements dont la valeur peut atteindre 800.000 dirhams.

Mesdames et Messieurs,

Après des années de croissance à deux chiffres, l'année 2008 a été pour le secteur du micro-crédit celle de la consolidation et de la restructuration. En effet, les associations de micro-crédit sont actuellement

à un tournant de leur développement qui couronne un long processus de maturation qui a duré presque une décennie.

Afin d'aider le secteur à affronter les défis qu'il doit relever pendant cette phase de transition, les autorités publiques ont continué à lui apporter leur appui, notamment en instaurant une supervision et un contrôle adaptés à ses spécificités et en lançant, dans le cadre du programme du Millenium Challenge Account, une étude relative à la transformation institutionnelle des associations de micro-crédit.

Cet appui des autorités s'est aussi poursuivi sur le plan de la mobilisation des ressources et de l'assistance technique tant au niveau du MCA qu'au titre de la coopération bilatérale notamment avec l'Italie, l'Allemagne et la Belgique.

Sur le plan institutionnel, nous avons accueilli favorablement le rapprochement opéré récemment entre la Fondation Zakoura Micro-crédit et la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit, qui ne manquera pas d'améliorer l'accès des populations démunies aux services financiers de base et leur préparation à la bancarisation.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les acteurs du secteur à renforcer leurs outils de prévention et de maîtrise des risques, de repenser leurs politiques des ressources humaines et de promouvoir leurs interventions en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'économie sociale.

Mesdames et Messieurs,

Nos efforts pour le repositionnement du secteur financier public et l'exploitation de toutes les synergies possibles pour permettre à ce secteur une meilleure contribution à la mobilisation de l'épargne et à son allocation optimale se sont poursuivis cette année.

Après les modifications législatives qui ont permis d'élargir les possibilités d'ouverture du capital du Crédit Agricole et de la Banque Centrale Populaire à 15%, la réflexion lancée pour la modernisation et la professionnalisation des services financiers de Barid Al Maghrib a été couronnée par la création d'une filiale de cet établissement et son agrément en tant que banque.

Dans le même but nous avons réagi favorablement au rapprochement stratégique de Maroc Leasing et Chaâbi Leasing, filiales respectives de la CDG et de la BCP. Ce rapprochement devrait se traduire par de réelles opportunités de développement et de création de valeur et par un meilleur accompagnement des sociétés de leasing aux entreprises faisant appel à cette catégorie de financement.

Mesdames et Messieurs,

Le développement et la sécurité de notre secteur financier nous imposent une mise à niveau permanente du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire le régissant. Notre objectif en cela est triple : Il s'agit tout d'abord d'assurer un financement harmonieux, diversifié et dans les meilleures conditions possibles des acteurs économiques. Il s'agit ensuite

d'adopter les meilleures pratiques et standards internationaux en termes de produits et services offerts. Il s'agit enfin de se prémunir contre les risques de tout genre.

Tels sont les principes fondamentaux qui ont animé notre action et qui continueront à le faire au cours des prochaines années à travers les principaux axes suivants :

- § La promotion de l'épargne, notamment l'épargne longue ;
- § La poursuite du développement de notre marché des capitaux ;
- § Le renforcement de la supervision du marché financier ;
- § L'amélioration de l'accès aux services financiers et au financement.

Concernant le développement de l'épargne, notre ambition est de nous doter d'une vision d'ensemble permettant de cibler les produits appropriés (épargne logement, épargne salariale, épargne action...) et de définir les paramètres et dispositifs devant inciter leur développement. Une fois la réflexion achevée, nous prendrons les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

Concernant la consolidation du développement du marché des capitaux, et au-delà de la finalisation de certaines réformes telles que l'encadrement des opérations de prêts- emprunts de titres et la mise en œuvre des textes devant régir le marché à terme des instruments financiers, nous comptons aussi lancer de nouvelles réformes structurantes pour le secteur.

Je pense dans ce cadre à l'ouverture du capital de la Société gestionnaire de la Bourse. Je voudrais vous informer à ce sujet que nous avons approfondi durant les derniers mois la concertation avec nos différents partenaires en vue de resituer la Bourse des valeurs dans le cadre d'une vision stratégique intégrant le repositionnement régional en perspective de la Place financière de Casablanca. Nous considérons qu'une plus grande implication des principaux intervenants du marché boursier dans la définition des orientations stratégiques de la Bourse des Valeurs est incontournable et que le moment est venu d'ouvrir le capital de la société gestionnaire à l'ensemble des acteurs majeurs de la Place de Casablanca.

L'ouverture du capital de la Société gestionnaire de la Bourse suppose au préalable de décider de l'affectation des excédents accumulés par cette institution des années durant. Notre conviction est que ces fonds, auxquels tous les intervenants du marché ont contribué, soient affectés au développement de la Place financière de Casablanca à travers notamment la mise en place d'un Fonds de développement du marché des capitaux, la consolidation du Fonds de garantie et la création du marché à terme.

Le dernier axe de notre plan d'action englobe diverses réformes visant à développer la bancarisation dans notre pays, à élargir l'accès aux services financiers de base et à assurer le financement adéquat à nos entreprises, notamment les PME, et aux particuliers.

C'est à ce titre que nous avons l'intention de mener à bien les réformes en cours concernant plus particulièrement le déploiement sur le terrain d'Al Barid Bank nouvellement agréée. Cette filiale bancaire de Barid Al-Maghrib vise à encourager la bancarisation, en développant un modèle de

Low Income Banking permettant l'accès aux services financiers de base à une large population.

En outre, et en vue de mieux protéger la clientèle et d'améliorer la réactivité des taux variables aux conditions du marché, il a été convenu après des concertations avec Bank Al-Maghrib, le GPBM et l'APSF, de réviser le mode d'indexation des prêts à taux variable. C'est ainsi que pour cette catégorie de prêts, la référence ne sera plus les taux des bons du trésor, mais celle des taux du marché interbancaire. Cette réforme devrait entrer en vigueur prochainement.

Par ailleurs, et dans le cadre de la rationalisation de la gestion de la trésorerie publique, nous avons, avec Mr le Gouverneur de Bank Al Maghrib décidé d'autoriser le Trésor à recourir au marché interbancaire pour placer ses excédents temporaires de trésorerie et couvrir ses besoins de très court terme. Je me réjouis à cet égard de la signature de la convention entre le Trésor et Bank Al-Maghrib précisant les conditions de ce recours pour qu'il soit en harmonie avec une gestion monétaire maîtrisée.

Mesdames et Messieurs ;

Je ne saurais terminer cette liste de chantiers sans évoquer les projets de réforme de la régulation et de la supervision au niveau international. Ces réformes tendent notamment à élargir le périmètre de la supervision, à mieux prendre en charge le risque systémique, à atténuer la pro cyclicité du secteur financier, à améliorer la transparence des acteurs et des produits et à renforcer la coopération internationale en matière de surveillance prudentielle.

Nous devons dès maintenant réfléchir sur les adaptations nécessaires de notre cadre institutionnel et légal pour intégrer ces évolutions.

Comme toutes les crises de cette nature, la crise que traverse actuellement l'économie mondiale se traduira inéluctablement par une recomposition de l'échiquier mondial dont les gagnants seront ceux qui, tout en gérant au mieux l'impact de la crise, auront en même temps su préparer l'avenir.

C'est le choix stratégique délibéré que notre pays a fait sous la conduite éclairée de notre Souverain et, je ne peux m'empêcher à cette occasion du 10ème anniversaire de l'intronisation de SA MAJESTE MOHAMED VI, d'exprimer un sentiment de fierté concernant les évolutions qu'a connu le secteur financier durant cette décennie.

La dynamique de réforme continue qui a englobé l'ensemble des composantes du secteur, et dont le rappel nécessiterait de longs développements, nous a permis de réaliser des performances remarquables, comme en témoignent l'augmentation des taux d'épargne et d'investissement de l'équivalent de 7 et 11 points de PIB respectivement, la multiplication de l'encours des crédits bancaires par trois (3), l'accroissement du taux de liquidité de 35 points pour atteindre 104% du PIB ou encore la multiplication de la capitalisation boursière par quatre (4), le remarquable développement des fonds de gestion des valeurs mobilières qui gèrent un actif de 180 MM DH ou encore la formidable évolution du micro-crédit qui a bénéficié à plus de 1,2 millions de nos concitoyens.

Si nous pouvons éprouver ensemble un sentiment de fierté quant au rôle et à la contribution de ce secteur à la dynamique de croissance, il est évident que la place qu'il occupe lui confère des responsabilités importantes dans le contexte actuel.

Aussi je voudrais terminer en lançant un appel à l'ensemble des acteurs du secteur pour davantage de mobilisation et une multiplication accrue des initiatives qui aideraient notre pays à sortir encore plus fort de ce contexte difficile et à s'installer de manière irréversible sur la trajectoire d'une croissance durable conformément aux vœux de SM LE ROI MOHAMMED IV QUE DIEUX LE GLORIFIE.